

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC HORIZON 2025-2027

Part A Code ISIN : FR0000978900

Fonds d'Investissement à Vocation Générale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP HSBC Horizon 2025-2027 a pour objectif d'optimiser la performance pour les investisseurs qui souhaitent retirer leur investissement en 2025, 2026 ou 2027, en diminuant le risque de perte en capital à l'approche de ces 3 années.
- Le FCP est géré activement sans référence à un indicateur de référence.
- L'allocation sur les 3 classes d'actifs (action, obligation, monétaire) est ajustée de façon à diminuer progressivement la part des produits actions au profit des produits de taux et des produits monétaires afin d'optimiser le couple rendement/risque de l'investissement au regard de la période résiduelle. Cette allocation correspond à un profil d'investissement « équilibré horizon retraite » prévu par l'article L224-3 du Code Monétaire et Financier et son arrêté du 7 août 2019 portant application de la réforme de l'épargne retraite.
- La pondération de ces 3 classes d'actifs au sein d'HSBC Horizon 2025-2027 évolue ainsi dans le temps de manière à converger à l'échéance vers un portefeuille à très forte dominante monétaire.
 - A son lancement, le FCP est essentiellement exposé aux marchés actions.
 - A 10 ans de l'échéance prévisionnelle du FCP (soit en 2017), l'exposition aux marchés actions est inférieure ou égale à 50% de l'actif net avec un minimum d'actif à faible risque de 20%. Les actifs à faible risque, tels que définis par la réglementation applicable à compter du 1^{er} octobre 2019, sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque et de rendement est inférieur ou égal à 3.
 - A compter de 2023 la part d'actifs à faible risque est de 70% minimum, le fonds étant majoritairement composé d'investissement monétaire, soit 50% minimum de l'actif.

Détention d'actifs à faible risque :

A compter du 01/10/19	De 2020 à 2022	A compter de 2023
20% minimum	50% minimum	70% minimum

Ce FCP couvre les dates de liquidation envisagée des droits à la retraite pour les années 2025, 2026 et 2027.

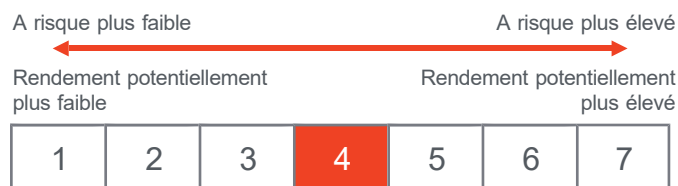
- A compter du 31 décembre 2027, le FCP fera l'objet d'une fusion, d'une dissolution ou d'une transformation, après agrément de l'AMF. Vous en serez informés préalablement.
- Les allocations du FCP reposent sur l'optimisation du couple rendement/risque et pourront être révisées comme suit :

- Au minimum une fois par an, le gérant revoit l'allocation stratégique afin d'optimiser le couple rendement/risque selon l'horizon résiduel du FCP.
- Dans un deuxième temps, le gérant investit dans des OPCVM et FIA correspondant à son allocation.
- A compter du 4 janvier 2016, le Fonds est investi indirectement en titres de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) répondant aux critères d'éligibilité du PEA PME, à savoir des entreprises employant moins de 5000 salariés et ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total du bilan inférieur à 2000 millions d'euros à hauteur de 4,9 % minimum de l'actif net jusqu'en 2017 inclus, puis à hauteur de 2,1% minimum de l'actif net de 2018 à 2020 inclus.
- A compter du 1^{er} octobre 2019, en application des dispositions réglementaires relatives à l'épargne retraite, ces taux ont été portés respectivement de 4,9 % à 7 % et de 2,1 % à 3 %.

Caractéristiques essentielles du Fonds d'Investissement à Vocation Générale :

- HSBC Horizon 2025-2027 est investi essentiellement en OPCVM et FIA du groupe HSBC, orientés sur les 3 classes d'actifs actions, obligations, monétaires.
- Le FCP peut s'exposer aux marchés actions via des OPC à travers les zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Japon, Asie-Pacifique.
- Le FCP peut aussi avoir une exposition (taux et/ou actions) aux marchés émergents de toutes zones géographiques dans la limite de 20%.
- Les sommes distribuables de la part A sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : jusqu'en 2025. L'échéance du FCP est le 31 décembre 2027. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 11 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus du FCP.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- Le FCP est classé dans la catégorie 4.
- Cette classification correspond à une combinaison dégressive d'exposition aux marchés actions au profit des marchés de taux.
- Le profil de risque du fonds évolue en fonction de la durée de vie résiduelle du fonds.
- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,00%
----------------	-------

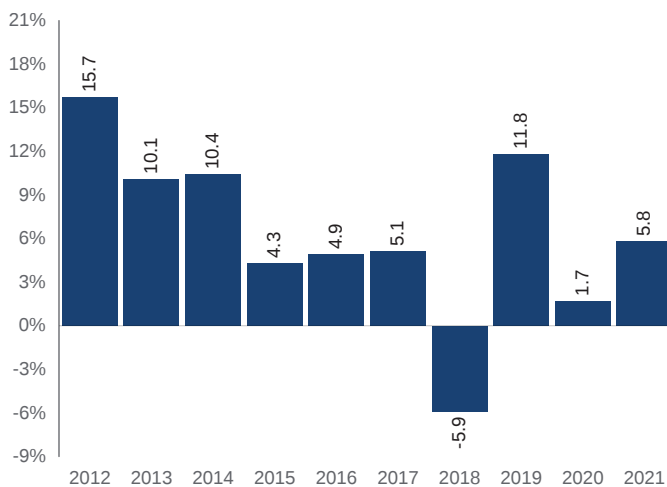
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants de l'exercice précédent, clos en décembre 2019, s'élèvent à 1,40%.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

■ HSBC HORIZON 2025-2027 - part A



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCP a été créé le 25 octobre 2001.
- La part A a été créée le 25 octobre 2001.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information du FCP, et de ses différentes catégories de parts (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : La part A est une part de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.